Synthèse des observations recueillies lors de l'enquête publique parc éolien de VRITZ

Registre Papier (RP x), Registre Dématérialisé (RD x), Courrier (C x), Mail (Mx) Oral (Ox)

AVIS FAVORABLES

Ces observations soulignent généralement que l'énergie éolienne va dans le sens de la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles ou nucléaires, afin de lutter contre le réchauffement climatique

RD2 G DUPUIS**, RD4** J RABIAN, **RD6** BLIN, RD7 ANONYME, **RD8** TH LECHARLES**, RD9** CH THOMIN,

RD10 B CONTENT **M2** F SCHMIT, **C1** C FOUCHET, **RD14** G MALINGE**, RD15** Anonyme, **RD16** F SCHMIT

RD17 M PINEAU, **RD18** J BONNET, **RD19** S CHEVOLLEAU, **RD20** Anonyme, **RD21** JP NEDELEC

RD22 JY BLAIN, **RD23** P HOURDEAU, **RD24** Anonyme, **RD25** Anonyme, **RD26** D SIMON

RD27 P DREGOIRE, **RD28** J SUTEAU**, RD29** JM FRONTINI**, RD30** Anonyme**, RD31** EDOUARD

RD32 P LORENCE, **RD 34** Anonyme, **RD 35** M GUERIN, **RD 36** P GUERIN, **RD 37** J BRIAND

RD 38 R GOUPIL, **RD 39** G GRELIER, **RD 40** D GAIGEARD, **RD 41** J BRIAND, **RD 42** L GLEMIN,

RD 43 Anonyme, **C 2** H FOUGERE, **C4** G OLIVE, **RD 44** Anonyme, **RD 45** M CUCCIARDO

M4 E DUMONT, **RP13** L ALBERT, **O2** R GUEMARD.

AVIS DEFAVORABLES

Ces observations sont reprises selon 27 items ci-dessous quand elles ne nécessitent pas plus d'explications ;

1-Atteinte au paysage de campagne

RD1 Anonyme, **RP1 et RP4** P BOULTAREAU, **RP3** P GASNIER, **RP5** J et CH QUARTIER,

RP6 G BOULTAREAU, **RP7** CH BESNARD**, O1** J-M CARU

RP10 P ALENOU, **RP11** TH BRUNET, **M1 et M3** L BEAUSSANT, **C3** G MASSONNET, **RP15** L POINTEAU et

R BALAVOINE

2-Atteinte au tourisme - Gites et randonnées,

RD3 Anonyme, **RP8** C ALENOU**, RP10** P ALENOU

3-Nuisance à la réception de la télévision

RD5 anonyme

4-Saturation visuelle d'éoliennes

RP2 P BOULTAREAU**, RP5** J et CH QUARTIER, **RP9** B MAYET, **RP10** P ALENOU**, M4** N DION et S NOEL

M6 M DESPLANCHES, **RD47** P et N GASNIER

5-Faible rendement de l'éolien, compensation par centrales thermiques

RP4 P BOULTAREAU

6-Baisse de la valeur de l'immobilier dans la zone du parc

RP5 J et CH QUARTIER, **RP10** P ALENOU, **M1et M3** L BEAUSSANT, **RD33** Anonyme**, C3** G MASSONNET

M5 N DHION et S NOEL

7-Lumière Clignotante gênante

RP7 CH BESNARD, **RP8** C ALENOU, **RP15** L POINTEAU et R BALAVOINE**, RD47** P et N GASNIER

8-Atteinte à la faune : Chauve-souris et oiseaux

RP5 J et CH QUARTIER**, M1et M3** L BEAUSSANT**, M6** M DESPLANCHES**, RP18** R CELLIER

9-Démantèlement, Pollution des sols, Béton restant enfoui, Friches industrielles, Démantèlement non garanti, Crainte pour la pérennité du fonds permettant le démantèlement du parc éolien si celui-ci était vendu

RP5 J et CH QUARTIER, **RP9** B Mayet, **RP10** P ALENOU**, M1et M3** L BEAUSSANT, **C3** G MASSONNET

RP14 A-F BOULTAREAU

10-Atteinte à la santé des humains et des animaux

RP5 J et CH QUARTIER**, RP9** B MAYET, **RP10** P ALENOU, **M1et M3** L BEAUSSANT**, C3** G MASSONNET

M5 N DHION et S NOEL, **M6** M DESPLANCHES, **RD46** L LEGAULT, **RD47** P et N GASNIER

11-Danger et risque de chute pour riverains et randonneurs ; accidents

RP5 J et CH QUARTIER, **RP12** P BOULTAREAU, **RP16** P BOULTAREAU

12-Non-respect du vote des élus de VRITZ

RP1 P BOULTAREAU, **RP5** J et CH QUARTIER, **RP7** CH BESNARD, **RP10** P ALENOU

13-Référence abusive dans le dossier au Schéma régional éolien annulé par le Tribunal administratif de Nantes

RP14 A-F BOULTAREAU

14- Manque de concertation en amont avec les habitants, mauvaise information des habitants par flyers lors des réunions publiques organisées

RP14 A-F BOULTAREAU

15-ETUDES FAITES PAR DES ORGANISMES NON INDEPENDANTS DU PORTEUR DE PROJET (exemple LPO financée par le porteur du projet)

RP14 A-F BOULTAREAU, **M1et M3** L BEAUSSANT

16-ATTEINTE A L'AGRICULTURE

RP15 L POINTEAU et R BALAVOINE

17-PROJET DE VRITZ MONUMENTAL A MOINS DE 974 M de l'Habitation

RP16 P BOULTAREAU

18-Surcoût lié à l'obligation d'achat de l'électricité produite payé par les consommateurs

M1et M3 L BEAUSSANT**, RD48** P GASNIER

19-Acquisition foncière pour compenser la perte d'habitats du vanneau huppé considérée comme une mesure inappropriée : lieu non précisé

RP12 P BOULTAREAU

20-Homogénéité des éoliennes annoncée alors que ce sont des E82 et E 92 non homogènes

RP12 P BOULTAREAU

21-Enrichissement des entreprises étrangères plutôt que moyen écologique

C3 G MASSONNET, **M5** N DHION et S NOEL, **RD46** L LEGAULT

22-Nuisance sonore

M5 N DHION et S NOEL, **M6** M DESPLANCHES, **RD47** P et N GASNIER

23-ABSENCE D'ETUDE GEOBIOLOGIQUE / RISQUE DE COURANTS VAGABONDS VIA LE RU DIT DES FONTENELLES

RP16 P BOULTAREAU, **RD47** P et N GASNIER

24-L'EOLIENNE N°2 TROP PROCHE DE LA ROUTE COMMUNALE de La TEISSERIE A LA D 134

RP16 P BOULTAREAU

25-L'EOLIENNE N°3 TROP PROCHE DU SENTIER DE RANDONNEE ET TROP PROCHE DE LA HAIE

RP16 P BOULTAREAU

26-ATTEINTE AU CADRE DE VIE PAR LE BRUIT DES EOLIENNES au PLAN D'EAU DES GRANDES LANDES

RP18 R CELLIER

27-EFFET STROBOSCOPIQUE (propriété de M et Mme GASNIER) **située à 570 m**

RD47 P et N GASNIER

En complément des observations qui sont suffisamment explicites dans le tableau de synthèse générale à travers les 27 items ci-dessus, quelques-unes méritent un développement afin d'être mieux appréhendées.

I-M Paul BOULTAREAU, les Huberdières à VRITZ, présent à chaque permanence, a déposé des observations RP1, RP2, RP4, RP12, RP14, RP16 et des pièces annexes au registre papier, annexe n° 1, annexe n°3, annexe n°4, annexe n°12, annexe n°13.

Il met en avant les arguments suivants :

1-on ne tient pas compte du vote du conseil municipal de VRITZ qui a voté le 13 avril 2017 contre ce projet d'éoliennes

2-il défend sa campagne et son cadre de vie

3-il dépose une carte illustrant la saturation de parcs éoliens dans le secteur *(mais cette carte ne donne pas les précisions nécessaires pour distinguer l'existant, les projets autorisés et les projets à venir.*)

4. Il rappelle qu'il a été farouchement opposé au projet P et Technologie « les grandes landes » en 2014 et qu'il demandait un moratoire pour amorcer une réflexion sur le bien-fondé du développement de l'éolien industriel. Il estime que compte-tenu de la faible productivité et du coût d'installation des parcs éoliens, l'éolien industriel est un gâchis environnemental. Il défend la beauté des paysages bocagers.

Il a construit sa maison il y a 35 ans dans un paysage sans éoliennes et en orientant les ouvertures de ses pièces à vivre vers l'ouest, c'est-à-dire la vue la plus dégagée alors que maintenant, il va se trouver avec une vue sur le projet de parc éolien de « Grandes Landes » avec 6 éoliennes dont la plus proche est à 530 m, accepté par la préfecture de Loire-Atlantique, et le nouveau projet d'énergie-team soumis à la présente enquête publique.

5- Il se pose la question de savoir qui sont les experts qui sont cités comme ayant donné des éléments de réponse aux arguments de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

6- Il conteste le principe de la compensation à la perte d'habitat pour le vanneau huppé au travers d'un fond dédié à l'acquisition foncière destinée à la constitution et à la gestion d'habitats naturels, sils ne sont pas dans la zone du bocage local.

7-il conteste l'annonce par le porteur du projet, de l'homogénéité des éoliennes du projet avec celles du projet « Grandes Landes » alors que ce sont des éoliennes E82 et E92 donc non identiques.

8-Il met en avant dans une annexe n° 12 les cas d'incidents sur des éoliennes dans le monde ainsi que 2 arrêtés préfectoraux qui auraient fait arrêter 2 parcs pour cause de surmortalité de chauves-souris, sans citer toutefois, de quels parcs il s'agit.

9-il met en avant le caractère monumental des éoliennes dans le paysage et conteste l'objectivité de la photo de Freigné, page 27 de l'étude d'impact paysagère.

10- il regrette qu'il n'y a pas d'étude géo biologique de faite et s'inquiète des difficultés rencontrées par des exploitants agricoles riverains du parc des 4 Seigneurs à Nozay-Puceul ainsi que d'autres en Cote d'Amor ; il s'inquiète également des nuisances liées aux courants vagabonds notamment possiblement avec le ru des Fontenelles qui traverse 2 parcs éoliens.

11-il regrette que l'éolienne n°2 soit trop proche de la route communale qui va de la Teisserie à la D 134 et que la n°3 soit trop proche d'un chemin de randonnée

II-Mme Anne Marie BOULTAREAU Les Huberdières à VRITZ -RP14

1- S'inquiète du devenir fonds en vue du démantèlement si le parc est vendu
2- En pièce n° 3 « description de la demande » page 13, elle se demande si des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées ont été données dans le cas du projet de VRITZ
3- Elle estime abusif de faire référence au Schéma Régional Eolien alors qu'il a été annulé par le tribunal administratif
4- Elle regrette le manque d'engagement financier ferme de BPT France
5- Pourquoi mettre en avant dans l'étude paysagère le rôle de point de repère des éoliennes alors que dans les photomontages, on tente, selon elle, » de les dissimuler, au point d'être obligé de mettre des flèches sur les photos pour montrer ou elles sont »
6- Elle met en doute l'indépendance de la LPO qui serait financée par les porteurs de projets

III-M DAMIEN LEGAUD éleveur de bovins- RP18: demande une étude géo biologique des sols, car son site de production suit les cours d'eau qui passent aux pieds des éoliennes, cf ce qui se passe à Puceul chez M POTIRON ; il craint l'effet stroboscopique, regrette un manque de concertation avec le voisinage ;

IV- M et Mme GASNIER exploitant agricole -RD47- Outre les effets de saturation dans le paysage, ils craignent les effets stroboscopiques, le bruit, les flashes des lumières la nuit, ils s'inquiètent surtout de l'effet des éoliennes sur la santé des humains, et regrette qu'il n'y ait pas d'étude géo biologique compte tenu de ce qu'ils entendent au sujet de M POTIRON et de leurs voisins

V- M Michel DESPLANCHES RD51 ou M6

1-Il met en avant la saturation dans le secteur en citant 17 parcs déjà construits, accordés ou à l'étude, dans un rayons de 20 kms, et 9 en plus si l'on élargit le périmètre de 5 kms soit environ 130 éoliennes à terme.

2- il souligne l'échec de l'éolien dans les objectifs qui lui était assigné : limiter les émissions de CO^2 et permettre de diminuer la part du nucléaire dans la production électrique. Le rapport de la Cour des Comptes en mars 2018 « soutien aux énergies renouvelables » a démontré que les 2 objectifs n'étaient pas compatibles, car le nucléaire avait déjà permis cette décarbonation massive. On a donc englouti des milliards d'euros en pure perte dans une politique qui ne fonctionne pas puisque de 2013 à 2018, la puissance éolienne installée est passée de 8143 à 15108 MW et dans le même temps les émissions de CO^2 stagnent entre 31 et 62 grammes/kwh, sans que l'on puisse dégager de tendance à la baisse.

3-il met en exergue le fait que la sté mère est une entreprise de nationalité suisse, qui est habituée à monter des projets éoliens pour les revendre aussitôt après leur réalisation.

4-il aimerait savoir si le tarif de rachat de 70 euros/Mwh est celui qui se rattache à l'arrêté du 6 mai 2017 sur le complément de rémunération ou si un autre contrat a été signé avec EDF ?

5-il met en avant également les nuisances visuelles et sonores pour les riverains et regrette que les mesures acoustiques ne sont pas faites aussi en été, ce qui donnerait des résultats sonores plus élevés.

6-il rappelle les désordres constatés dans des élevages proches de parcs éoliens et souhaiterait que l'on attende les résultats d'expertises en cours.

7-Il regrette que la protection des oiseaux ne soit pas mieux prise en compte, tant pour les vanneaux huppés que les pluviers dorés ou les chiroptères. Des mesures de bridages sont proposées mais il estime que leurs conditions sont trop peu strictes pour être efficaces.